



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur la commune de Satigny

du 8 décembre 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la Fondation des terrains industriels Praille et Acacias (FIPA);

vu le préavis de la commune de Satigny du 17 septembre 1971;

vu le préavis favorable des archives d'Etat du 26 octobre 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E

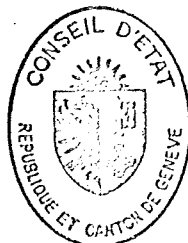
Il est donné les noms de :

1. Rue du Pré-de-la-Fontaine à l'artère désignée sous 2 B-C au plan de dévestitures établi par la FIPA.
2. Rue de la Bergère à l'artère désignée sous 3 A-B.C. dudit plan.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er janvier 1972.

Communiqué à :

Police	2 ex.
Travaux	4 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Halland